

DECISION N° 1528/15 /MINESEC DU 11 DEC 2025  
Portant désignation de responsables à titre intérimaire dans les  
services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;  
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;  
Considérant les nécessités de service.

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'ADAMAOUA**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-BANYO**

**LYCEE BILINGUE DE SABONGARI-BANYO**

**Proviseur par intérim :** Monsieur DANZABE NGABA EMILE, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0786042Y**, précédemment Directeur de l'EX-CES DE SABONGARI-BANYO, poste créée.

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VINA**

**LYCEE DE NGAOUYANGA**

**Proviseur par intérim :** Monsieur IBON CONSTANT, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0613200J**, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE BEON, en remplacement de Monsieur BOBODJI MOHAMED TOUKOUR, appelé à d'autres fonctions.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MFOUNDI

LYCEE D'AFANOYOA

Provisur par intérim : Monsieur MBEKE TSEO AURELIEN YVES, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0613258X, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE NGAOUNDERE, en remplacement de Madame AMANG GUEBEDIAN STEPHANIE ALBERTINE.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-NYONG

LYCEE D'ATOK

Provisur par intérim : Madame BEKONO MBIDA LUCIE CLOTILDE, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0621885N, précédemment Directeur du CES DE BIGOENS, en remplacement de Monsieur DJOULDE THEOPHILE, décédé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DIAMARE

LYCEE DE DOUROOM (DIAMARE)

Provisur par intérim : Monsieur YANOUSSA NOKOKO, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0680788M, précédemment Surveillant Général au LYCEE DE TOUBORO, en remplacement de Monsieur ADAM MAMADY, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU LITTORAL

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA SANAGA-MARITIME

LYCEE DE MASSOCK SONG LOULOU

Provisur par intérim : Madame NGUI , NÉE ALBANE FELICITE, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0786129H, précédemment Surveillant Général dans le même établissement, en remplacement de Monsieur POUGA LOGA SIMEON.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FARO

LYCEE BILINGUE DE PINTCHOUMBA

Provisur par intérim : Monsieur AMINOU SIDDI, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0592594C, précédemment Directeur du CES DE DOMPLA, en remplacement de Monsieur NGUEDIA DAVID ROMUALD.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NOUN

LYCEE DE MAMBAIN

Provisur par intérim : Monsieur YIAGNIGNI MOUSSA, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0574015J, précédemment Directeur du CES DE MANKI, en remplacement de Monsieur NJUTAPVUI ISSOFA, décédé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MANYU

LYCEE BILINGUE D'EGBEKAW

Provisur par intérim : Madame ENOW EBOT TABI, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0569794S, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE MAMFE, en remplacement de Monsieur NJOKATEM JOSEPH NKONGHO, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NDIAN

LYCEE DE BISORO BALUE

Provisur par intérim : Monsieur NANGWIRI IKOSE MICHAEL, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0765370T, précédemment en service au LYCEE DE FOE BAKUNDU, en remplacement de Madame NASAKO NEE MONGO FLORENCE BOKUBA.

**Article 2.-** En dehors des tâches qui leurs sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

**Article 3.-** Les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 11 DEC 2025

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

  
NALOVA LYONGA, Ph.D